

Comité Syndical du 23 février 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-2-1

Comptes administratif et de gestion 2020

L'an deux mille vingt et un, le 23 février à 16 heures, le syndicat mixte en charge de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Territoire de Belfort, s'est réuni en assemblée ordinaire légalement convoquée au siège du Syndicat mixte.

Membres actifs :	23	Votants :	15
Titulaires présents :	9	Voix pour :	15
Suppléant(s) présent (s) :	4	Voix contre :	0
Pouvoir(s) :	2	Abstention :	0
Date de convocation : 16/02/2021		Date d'affichage : 25/02/2021	

ÉTAIENT PRÉSENTS

Membres Titulaires :

GBCA : M. Jean-Marie **HERZOG** – Mme Christine **BAINIER** – M. Thierry **BESANÇON** – M. Bernard **GUERRE-GENTON** – Mme Zoé **RUNDSTADLER**

CCST : M. Patrice **DUMORTIER** – M. Jean-Louis **HOTTLET** – Mme Sandrine **LARCHER**

CCVS : M. Rémy **BEGUE**

Membres suppléants :

GBCA : Mme Marie-France **BONNANS-WEBER** – M. Pierre **CARLES** – M. Sylvain **RONZANI** – M. Sébastien **VIVOT**

Pouvoir(s) :

Mme Mélanie **WELKLEN-HAOATAI** donne pouvoir à M. Sylvain **RONZANI**

Mme Françoise **RAVEY** donne pouvoir à M. Jean-Marie **HERZOG**

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS

Membres Titulaires :

GBCA : M. Jean-Pierre **CNUDE** – M. Bastien **FAUDOT** – M. Roger **LAUQUIN** – M. Jean-Claude **MOUGIN** – M. Thierry **PATTE** – Mme Françoise **RAVEY** – M. Alain **SALOMON** – Mme Mélanie **WELKLEN-HAOATAI**

CCST : Mme Sophie **GUYON** – M. Fabrice **PETITJEAN** – M. Jean-Michel **TALON**

CCVS : M. Christian **CANAL** – M. Serge **MARLOT** – M. Guillaume **SIMONIN**

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

AUTB : M. Bruno **VIDALIE** – Mme Anne-Sophie **PEUREUX**

Compte administratif 2020

Le compte administratif 2020 est le document budgétaire retraçant l'ensemble des comptes de l'exercice 2020. Il fait apparaître les résultats de l'exécution du budget et le compte de gestion établi par le Payeur départemental avec lequel il doit être en conformité avant le 30 juin 2021.

► Dépenses de fonctionnement

En 2020, nous avons réalisé 99.99 % des dépenses de fonctionnement budgétées soit un montant de 85 513.76 € sur un total budgété de 85 516.00 €.

► Recettes de fonctionnement

Les recettes viennent de l'excédent reporté de 2019 de 202.00 €, de 85 314.00 € de participations des collectivités, nous arrivons à un total de recettes de 85 516 €.

Avec un total de 85 513.76 € de dépenses et de 85 516.00 € de recettes, l'exercice 2020 fait apparaître un excédent de clôture de 2.24 € en conformité avec le compte de gestion 2020 du Payeur départemental. Cette somme sera reprise au Budget primitif 2021 en recettes de fonctionnement au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

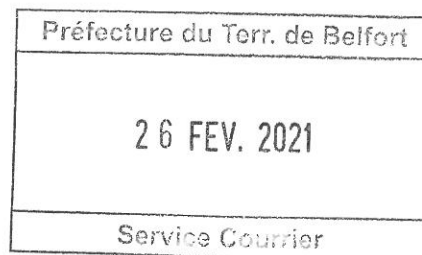
Vu cet exposé, le comité approuve les comptes administratif et de gestion 2020.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE après dépôt en Préfecture
Pour extrait certifié conforme

La présente délibération fera l'objet d'un affichage
au siège du Syndicat mixte du SCoT durant un mois.

Belfort, le 25 février 2021

Le Président,
Jean-Marie HERZOG.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

26 FEV. 2021

Service Courrier

COMMUNE - Syndicat mixte du S. Co. T. (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25900105500013

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : Syndicat mixte du S.Co.T. (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	306,00	305,76	0,00	0,00	0,24
6231	Annonces et insertions	306,00	305,76	0,00	0,00	0,24
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 210,00	2 208,00	0,00	0,00	2,00
6218	Autre personnel extérieur	2 210,00	2 208,00	0,00	0,00	2,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	83 000,00	83 000,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	83 000,00	83 000,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		85 516,00	85 513,76	0,00	0,00	2,24
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		85 516,00	85 513,76	0,00	0,00	2,24
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		85 516,00	85 513,76	0,00	0,00	2,24
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	85 314,00	85 314,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participat° Autres communes	85 314,00	85 314,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		85 314,00	85 314,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		85 314,00	85 314,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		85 314,00	85 314,00	0,00	0,00	0,00
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		202,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES		RECETTES	
	Section de fonctionnement	A	85 513,76	G	85 314,00
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00

			+			+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	202,00	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	0,00	(si excédent)

			=			=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	85 513,76	= G+H+I+J	85 516,00	

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	85 513,76	= G+I+K	85 516,00
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	85 513,76	= G+H+I+J+K+L	85 516,00

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Syndicat mixte du S. Co. T. - Syndicat mixte du S.Co.T. - CA - 2020

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

RESULTAT DE CLOTURE 2020

DEPENSES 2020	85 513.76 €
RECETTES 2020	85 314.00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	- 199.76 €
EXCEDENT REPORTE DE 2019	202.00 €
EXCEDENT DE CLOTURE 2020	+ 2.24 €

TRÉSOR PUBLIC

SGC BELFORT 2

N° CODIQUE 090090

Date d'édition : 08/02/2021

IDENTIFIANT BUDGET 38000

N° de SIRET 25900105500013

SYND S.C.O.T

BUDGET PRINCIPAL

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2020**

PRÉSENTÉ À

La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

**Mme Cathy MEYER
090090 SGC BELFORT 2**

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 01/01/2020 AU 08/02/2021

38000 - SYND S.C.O.T

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)		85 516,00	85 516,00
Titres de recettes émis (b)		85 314,00	85 314,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		85 314,00	85 314,00
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (c)		85 516,00	85 516,00
Mandats émis (f)		85 513,76	85 513,76
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)		85 513,76	85 513,76
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit		199,76	199,76

38000 - SYND S.C.O.T

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement	202,00		-199,76		2,24
TOTAL I	202,00		-199,76		2,24
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	202,00		-199,76		2,24

Comité Syndical du 23 février 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-2-2

Affectation du résultat 2020



L'an deux mille vingt et un, le 23 février à 16 heures, le syndicat mixte en charge de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Territoire de Belfort, s'est réuni en assemblée ordinaire légalement convoquée au siège du Syndicat mixte.

Membres actifs :	23	Votants :	15
Titulaires présents :	9	Voix pour :	15
Suppléant(s) présent (s) :	4	Voix contre :	0
Pouvoir(s) :	2	Abstention :	0
Date de convocation : 16/02/2021		Date d'affichage : 25/02/2021	

ÉTAIENT PRÉSENTS

Membres Titulaires :

GBCA : M. Jean-Marie **HERZOG** – Mme Christine **BAINIER** – M. Thierry **BESANÇON** – M. Bernard **GUERRE-GENTON** – Mme Zoé **RUNDSTADLER**

CCST : M. Patrice **DUMORTIER** – M. Jean-Louis **HOTTLET** – Mme Sandrine **LARCHER**

CCVS : M. Rémy **BEGUE**

Membres suppléants :

GBCA : Mme Marie-France **BONNANS-WEBER** – M. Pierre **CARLES** – M. Sylvain **RONZANI** – M. Sébastien **VIVOT**

Pouvoir(s) :

Mme Mélanie **WELKLEN-HAOATAI** donne pouvoir à M. Sylvain **RONZANI**

Mme Françoise **RAVEY** donne pouvoir à M. Jean-Marie **HERZOG**

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS

Membres Titulaires :

GBCA : M. Jean-Pierre **CNUDE** – M. Bastien **FAUDOT** – M. Roger **LAUQUIN** – M. Jean-Claude **MOUGIN** – M. Thierry **PATTE** – Mme Françoise **RAVEY** – M. Alain **SALOMON** – Mme Mélanie **WELKLEN-HAOATAI**

CCST : Mme Sophie **GUYON** – M. Fabrice **PETITJEAN** – M. Jean-Michel **TALON**

CCVS : M. Christian **CANAL** – M. Serge **MARLOT** – M. Guillaume **SIMONIN**

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

AUTB : M. Bruno **VIDALIE** – Mme Anne-Sophie **PEUREUX**

Affectation du résultat

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2020

- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020
- Constatant que le compte administratif en conformité avec le compte de gestion présente :
 - Un excédent de fonctionnement de 2.24 €.

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	
Excédent antérieur reporté	202.00 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE : DÉFICIT EXCÉDENT	199.76 €
EXCÉDENT AU 31.12.2020	2.24 €
AFFECTATION DU RÉSULTAT AU BUDGET PRIMITIF 2021 (Compte 002)	2.24 €

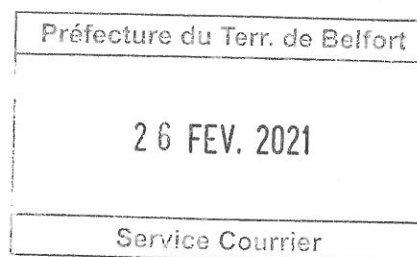
Le comité syndical adopte à l'unanimité l'affectation du résultat 2020.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE après dépôt en Préfecture
Pour extrait certifié conforme

La présente délibération fera l'objet d'un affichage
au siège du Syndicat mixte du SCoT durant un mois.

Belfort, le 25 février 2021

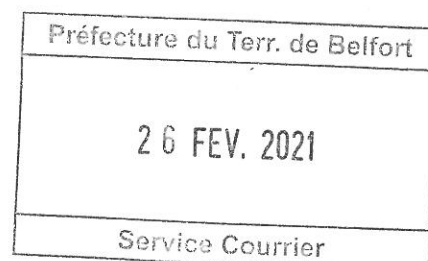
Le Président,
Jean-Marie HERZOG.



Comité Syndical du 23 février 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-2-3

Budget primitif 2021



L'an deux mille vingt et un, le 23 février à 16 heures, le syndicat mixte en charge de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Territoire de Belfort, s'est réuni en assemblée ordinaire légalement convoquée au siège du Syndicat mixte.

Membres actifs :	23	Votants :	15
Titulaires présents :	9	Voix pour :	15
Suppléant(s) présent (s) :	4	Voix contre :	0
Pouvoir(s) :	2	Abstention :	0
Date de convocation : 16/02/2021		Date d'affichage : 25/02/2021	

ÉTAIENT PRÉSENTS

Membres Titulaires :

GBCA : M. Jean-Marie **HERZOG** – Mme Christine **BAINIER** – M. Thierry **BESANÇON** – M. Bernard **GUERRE-GENTON** – Mme Zoé **RUNDSTADLER**

CCST : M. Patrice **DUMORTIER** – M. Jean-Louis **HOTTLET** – Mme Sandrine **LARCHER**

CCVS : M. Rémy **BEGUE**

Membres suppléants :

GBCA : Mme Marie-France **BONNANS-WEBER** – M. Pierre **CARLES** – M. Sylvain **RONZANI** – M. Sébastien **VIVOT**

Pouvoir(s) :

Mme Mélanie **WELKLEN-HAOATAI** donne pouvoir à M. Sylvain **RONZANI**

Mme Françoise **RAVEY** donne pouvoir à M. Jean-Marie **HERZOG**

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS

Membres Titulaires :

GBCA : M. Jean-Pierre **CNUDE** – M. Bastien **FAUDOT** – M. Roger **LAUQUIN** – M. Jean-Claude **MOUGIN** – M. Thierry **PATTE** – Mme Françoise **RAVEY** – M. Alain **SALOMON** – Mme Mélanie **WELKLEN-HAOATAI**

CCST : Mme Sophie **GUYON** – M. Fabrice **PETITJEAN** – M. Jean-Michel **TALON**

CCVS : M. Christian **CANAL** – M. Serge **MARLOT** – M. Guillaume **SIMONIN**

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

AUTB : M. Bruno **VIDALIE** – Mme Anne-Sophie **PEUREUX**

Budget primitif

1- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

6225 Indemnité au comptable	0.00 €
6226 Honoraires Commissaire enquêteur	0.00 €
6231 Annonce et insertions	300.00 €
6236 Catalogue et imprimé Frais repro AUTB	0.00 €
6261 Frais d'affranchissement	0.00 €
6574 Subvention de fonctionnement aux associations Assistance administrative AUTB	83 000.00 €
6218 Personnel extérieur divers Assistance comptable Bavilliers	2 210.00 €
TOTAL DES DEPENSES	85 510.00 €

2- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

002 Excédent reporté 2020	2.24 €
74758 Participation groupements de collectivités	85 507.76 €
TOTAL DES RECETTES	85 510.00 €

REPARTITION DES CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITES AU S.Co.T. ANNÉE 2021

COLLECTIVITES	Règle de répartition X/23e	Contributions 2021
Grand Belfort Communauté d'Agglomération	13/23	48 330.47
C.C. du Sud Territoire	6/23	22 306.37
C.C. des Vosges du Sud	4/23	14 870.92
TOTAL		85 507.76

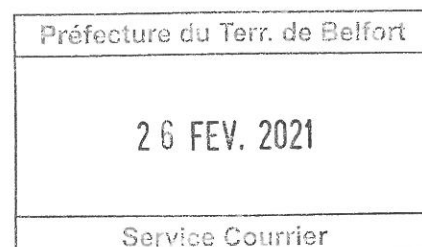
Le comité syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2021.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE après dépôt en Préfecture
Pour extrait certifié conforme

La présente délibération fera l'objet d'un affichage
au siège du Syndicat mixte du SCoT durant un mois.

Belfort, le 25 février 2021

Le Président,
Jean-Marie HERZOG.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - Syndicat mixte du S. Co. T. (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25900105500013

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE

M 14

Préfecture du Terr. de Belfort

26 FEV. 2021

Service Courrier

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : Syndicat mixte du S.Co.T. (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 210,00	0,00	0,00	0,00	2 210,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	83 000,00	0,00	0,00	0,00	83 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		85 510,00	0,00	0,00	0,00	85 510,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		85 510,00	0,00	0,00	0,00	85 510,00
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		85 510,00	0,00	0,00	0,00	85 510,00
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	85 507,76	0,00	0,00	0,00	85 507,76
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		85 507,76	0,00	0,00	0,00	85 507,76
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		85 507,76	0,00	0,00	0,00	85 507,76
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		85 507,76	0,00	0,00	0,00	85 507,76
Pour information		(3) 2,24				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6231	Annonces et insertions	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 210,00	0,00	0,00	0,00	2 210,00
6218	Autre personnel extérieur	2 210,00	0,00	0,00	0,00	2 210,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	83 000,00	0,00	0,00	0,00	83 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	83 000,00	0,00	0,00	0,00	83 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		85 510,00	0,00	0,00	0,00	85 510,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		85 510,00	0,00	0,00	0,00	85 510,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		85 510,00	0,00	0,00	0,00	85 510,00
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	85 507,76	0,00	0,00	0,00	85 507,76
74748	Participat° Autres communes	85 507,76	0,00	0,00	0,00	85 507,76
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		85 507,76	0,00	0,00	0,00	85 507,76
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		85 507,76	0,00	0,00	0,00	85 507,76
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		85 507,76	0,00	0,00	0,00	85 507,76
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		2,24				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



Comité Syndical du 23 février 2021

DÉLIBÉRATION N° 2021-2-4

Convention financière SM SCoT/AUTB

L'an deux mille vingt et un, le 23 février à 16 heures, le syndicat mixte en charge de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Territoire de Belfort, s'est réuni en assemblée ordinaire légalement convoquée au siège du Syndicat mixte.

Membres actifs :	23	Votants :	15
Titulaires présents :	9	Voix pour :	15
Suppléant(s) présent (s) :	4	Voix contre :	0
Pouvoir(s) :	2	Abstention :	0
Date de convocation : 16/02/2021		Date d'affichage : 25/02/2021	

ÉTAIENT PRÉSENTS

Membres Titulaires :

GBCA : M. Jean-Marie **HERZOG** – Mme Christine **BAINIER** – M. Thierry **BESANÇON** – M. Bernard **GUERRE-GENTON** – Mme Zoé **RUNDSTADLER**

CCST : M. Patrice **DUMORTIER** – M. Jean-Louis **HOTTLET** – Mme Sandrine **LARCHER**

CCVS : M. Rémy **BEGUE**

Membres suppléants :

GBCA : Mme Marie-France **BONNANS-WEBER** – M. Pierre **CARLES** – M. Sylvain **RONZANI** – M. Sébastien **VIVOT**

Pouvoir(s) :

Mme Mélanie **WELKLEN-HAOATAI** donne pouvoir à M. Sylvain **RONZANI**

Mme Françoise **RAVEY** donne pouvoir à M. Jean-Marie **HERZOG**

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS

Membres Titulaires :

GBCA : M. Jean-Pierre **CNUDE** – M. Bastien **FAUDOT** – M. Roger **LAUQUIN** – M. Jean-Claude **MOUGIN** – M. Thierry **PATTE** – Mme Françoise **RAVEY** – M. Alain **SALOMON** – Mme Mélanie **WELKLEN-HAOATAI**

CCST : Mme Sophie **GUYON** – M. Fabrice **PETITJEAN** – M. Jean-Michel **TALON**

CCVS : M. Christian **CANAL** – M. Serge **MARLOT** – M. Guillaume **SIMONIN**

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

AUTB : M. Bruno **VIDALIE** – Mme Anne-Sophie **PEUREUX**

Le SMSCoT a été conçu dès l'origine dans un rapport étroit avec l'AUTB, agence d'urbanisme au sens de l'article L. 132-6 du code de l'urbanisme.

« Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales peuvent créer avec l'État et les établissements publics ou autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur territoire des organismes de réflexion et d'études appelés "agences d'urbanisme". Ces agences ont notamment pour mission de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment des schémas de cohérence territoriale, et de préparer les projets d'agglomération dans un souci d'harmonisation des politiques publiques. Elles peuvent prendre la forme d'association ou de groupement d'intérêt public ».

Le SMSCoT est donc membre de l'AUTB, laquelle a inscrit dans son programme d'activité la production et l'animation du SCoT. La contrepartie en est une subvention versée à l'AUTB. Celle-ci est fixée à **83.000 Euros** et donne lieu à une convention annuelle.

Rappel relatif à l'activité en 2020

La période 2019-2020 a été significative pour les avis préparés par l'AUTB sur les documents d'urbanisme (PLU de Belfort, PLU de Bermont, SCoT du Nord-Doubs, PLU de Bourogne, PLU de Méziré) et la présence dans les commissions départementales (CDPENAF, CDAC, CDNPS).

L'AUTB a une activité de suivi du territoire par le moyen des observatoires permanents : évolution démographique, marché de l'habitat et de l'immobilier, observatoire des zones d'activités. Un important travail de repérage des espaces mutables a été lancé au but de connaître les espaces déjà artificialisés qui pourraient être remis sur le marché, dans le double but de requalifier l'urbain et d'amoindrir la consommation de sols naturels. L'ensemble de ces travaux répond à la nécessité de suivre les évolutions au regard des objectifs du SCoT.

En 2020, suite aux élections municipales, le syndicat du SCoT a été réinstallé.

Orientations pour l'exercice 2021

En termes d'activité prévisionnelle, le flux sera équivalent à celui de 2020 avec les orientations suivantes :

- association en tant que PPA et consultation sur les documents d'urbanisme, participation aux commissions départementales, animation du syndicat mixte,
- poursuite du suivi territorial par le moyen des observatoires permanents, avec un pointage de l'artificialisation,
- suite au renouvellement des élus, le comité syndical travaillera sur des sujets transversaux du SCoT et conduira une réflexion sur sa mise en pratique au regard de nouveaux sujets,
- le site internet du SCoT sera mis à jour.

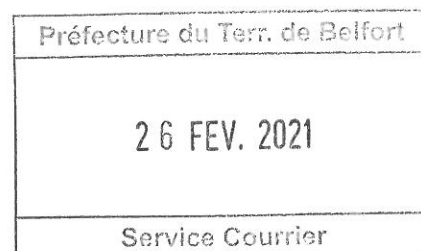
Le comité syndical approuve à l'unanimité la convention et autorise le président à la signer.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE après dépôt en Préfecture
Pour extrait certifié conforme

La présente délibération fera l'objet d'un affichage
au siège du Syndicat mixte du SCoT durant un mois.

Belfort, le 25 février 2021

Le Président,
Jean-Marie HERZOG.





CONVENTION PROGRAMME PARTENARIAL 2021

Syndicat Mixte du SCoT du Territoire de Belfort
Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort

Préfecture du Terr. de Belfort
26 FEV. 2021
Service Courrier

Entre :

Le **Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Territoire de Belfort**,
représenté par son Président, Jean-Marie **HERZOG**,
dûment habilité par délibération en date du 23 février 2021

d'une part,

Ci-après désignée « SM SCoT »

Et

l'**Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort**,
association ayant son siège 10 rue Aristide Briand à Belfort, représentée par son
Président, Damien **MESLOT**, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 11
des statuts de l'association,

d'autre part.

Ci-après désignée « A.U.T.B. »

Il a été convenu ce qui suit

Article 1

OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques de l'A.U.T.B. et du SM SCoT dans la conduite du programme d'étude élaboré conjointement avec les partenaires associés au programme partenarial.

L'AUTB effectue l'animation administrative du SM SCoT, prépare les décisions du comité syndical, représente le syndicat mixte dans différentes instances et analyse les dossiers traités.

L'AUTB prend en charge la réalisation du bilan du SCoT tel que le conçoit l'article L. 143-28 du code de l'urbanisme et contribue à l'animation du syndicat mixte.

Article 2

OBLIGATIONS RÉCIPROQUES

L'A.U.T.B. s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs du SM SCoT concernant son animation technique et administrative, le suivi du SCoT en tant que document opposable.

Article 3

SUBVENTION AU PROGRAMME 2021

La subvention apportée par le SM SCoT à l'AUTB est fixée à 83 000 € (quatre-vingt-trois mille euros) pour l'année 2021.

Les appels de fonds seront réalisés par tranche de 25 % au début de chaque trimestre.

Les versements seront à effectuer au crédit du compte suivant :

CRÉDIT MUNICIPAL DE BORDEAUX

29, Rue du Mirail CS 91225

33074 BORDEAUX CEDEX

Compte n° 00199000725—90

Article 4

MODIFICATION EN COURS D'ANNÉE

Les conditions, fixées par la présente convention, peuvent être modifiées si le SM SCoT justifie un investissement significatif non prévu.

En pareil cas, un avenant à la présente convention en précisera les termes.



RAPPEL DES PARTICIPATIONS RESPECTIVES DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES FINANCEURS DE L'AUTB.

Données indicatives

SUBVENTIONS DU PROGRAMME 2021

■ Grand Belfort	➔	565 000 €
■ Communauté de Communes des Vosges du Sud	➔	82 700 €
■ État	➔	81 000 €
■ Conseil Régional de Franche Comté	➔	53 000 €
■ Syndicat Mixte des Transports en Commun	➔	20 000 €
■ Pôle Métropolitain NFC	➔	20 000 €
■ Département du Territoire de Belfort	➔	60 000 €

FAIT À BELFORT, le
(en deux exemplaires originaux)

Pour le Syndicat Mixte du SCoT
du Territoire de Belfort,
Le Président,

Jean-Marie HERZOG.

Pour l'Agence d'Urbanisme
du Territoire de Belfort,
Le Président,

Damien MESLOT.

